

2017



**Edito 2017 :** Depuis quelques années nous vous faisons parvenir ce petit document pour retracer l'année écoulée. Ainsi que les services proposés avec les évolutions d'un syndicat qui se veut à l'écoute de ses adhérents.

Nous n'avons pas de retour, mais nous souhaiterions connaître votre sentiment quant au contenu. Vous pourriez également nous faire parvenir un évènement particulier auquel vous avez été confronté, une photo bien spécifique....Bien entendu ne seraient pas retenus les sujets trop partisans, mais il pourrait y avoir une petite tribune sur un domaine qui vous tient à cœur. Si la photo ou l'article sont insérés votre nom sera mentionné obligatoirement.

## 537ADHERENTS en 2017§

Répartis de la façon suivante:

Nombre de ruches	Nombre d'adhérents	Nb ruches
0 à 9	288	1337
0 à 24	169	2352
25 à 49	50	1665
50 à 99	16	1150
100 et plus	14	2191
<b>Total</b>	<b>537</b>	<b>8695</b>

Nous avons dépassé largement le nombre symbolique des 500 adhérents. Je tiens à remercier tous les apiculteurs qui nous renouvellent chaque année leur confiance, mais également ceux qui nous rejoignent. J'espère que vous continuerez à trouver de multiples raisons pour continuer ensemble cette belle aventure.

Mais que serait tout cela, si des bénévoles ne donnaient pas toute leur bonne volonté et savoir-faire pour vous donner satisfaction ?

Que de temps consacré pour le bon fonctionnement.

Certains en oublieraient les nombreux écueils à surmonter, pour que les multiples services proposés fonctionnent.

Lorsque j'ai pris le secrétariat en 1993 j'observai le nombre d'apiculteurs en diminution de manière significative chaque année. De nombreux apiculteurs âgés, ayant toujours entretenu des colonies d'abeilles en milieu agricole, ne voyaient pas dans leur descendance de repreneurs. Notre campagne changeait radicalement de visage. L'abeille n'était pas encore le sujet des médias en 2000.

A un moment donné nous en étions à 250 adhérents et nous avons exploré de multiples pistes pour faire connaître notre présence et notre aide.

Ensuite à mon avis 2 phénomènes ont infléchi une tendance qui paraissait inéluctable.

a) La population du Cantal voyait arriver un nombre croissant de retraités. Nombreux étaient ceux ayant gardé une propriété à la campagne pouvant accueillir quelques ruches. De quoi occuper sainement le temps libre tout en retrouvant une pratique ancestrale, avec laquelle il y avait eu une rupture. Il était donc nécessaire de trouver une structure pouvant apporter de l'aide. Tout naturellement ils ont rejoint le syndicat. En l'absence d'internet celui-ci véhiculait sa bonne image par le « bouche à oreille »

b) Puis au changement de millénaire l'abeille a commencé sa médiatisation. Elle l'a plutôt subi en fait. Car elle ne demandait rien, depuis 80M d'années elle avait fait face à de multiples bouleversements et elle s'en était toujours sortie.

Cela avait débuté un peu en amont dans les zones de grandes cultures avec les pertes massives dues aux traitements.

Mais le Cantal voulait se croire à l'abri. Un genre de frontière naturelle qui nous aurait protégés des effets néfastes des pesticides. Un peu comme le nuage de Tchernobyl n'ayant pas franchi le Rhin !

Alors nombreux ont été ceux qui ont redécouvert l'abeille domestique et vouloir posséder quelques ruches. Mais il leur fallait partir, le plus souvent d'un point zéro. Pas de connaissances, pas de terrain pour implanter les ruches, pas de matériel, pas d'abeilles. Tout était à construire. Pour le syndicat, bien souvent il

s'agissait de donner corps à l'envie en proposant quelques formations succinctes, du matériel à un prix des plus abordables accompagné de conseils. Mettre en lien avec des vendeurs de colonies. Favoriser l'échange.

Tout cela s'est fait naturellement, sans à coup. Le nombre d'adhérents repartait à la hausse, mais le nombre de colonies diminuait toujours. Ceux qui arrêtaient étant souvent pluri actifs possédaient plus de ruches que ceux qui s'installaient nouveaux apiculteurs. Depuis 2 ans le nombre de ruches est en croissance significative. En 2014 ; 7200 ruches pour atteindre 8700 cette année. Cependant plus de 50% de nos adhérents déclarent moins de 10 ruches et sont vraiment dans l'apiculture de loisir.

## ADHESION 2018 :

La cotisation, reste à **16€**. Toujours la même recommandation ; nous vous invitons à retourner rapidement le **bulletin d'adhésion 2018** vous permettant ainsi d'accéder au dépôt et d'être couvert en cas de sinistre.

**BUCKFAST :** La cour de cassation a tranché. Si la marque BUCKFAST existe toujours, maintenant tout le monde peut utiliser le terme. Ce sera ainsi plus facile de gérer et lire les annonces commerciales relatives à cette abeille. La BUCKFAST n'est pas considérée par la justice comme une race mais comme une marque. L'utilisation est possible à condition d'en faire un usage honnête en transaction commerciale.

**ITSAP :** L'Institut Technique et Scientifique de l'Abeille et des Pollinisateurs est en grande difficulté financière après une dizaine d'années d'existence. Il est probable qu'il va y avoir une refonte des statuts. Mais reste la grande question du financement, de sa pérennité et de son indépendance. Les apiculteurs et leur filière ont des besoins et des attentes dans de multiples domaines. Mais il est certain que face aux problèmes environnementaux, une totale liberté est nécessaire dans la recherche, sans ingérence.

## Déclaration de ruchers :

Cette déclaration est obligatoire chaque année et doit se faire pour l'année en cours entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre.

Un premier rucher doit être déclaré pour donner lieu à un numéro identifiant. Le NAPI (Numéro d'APIculteur) est attribué dès la 1<sup>ère</sup> ruche et suit l'apiculteur tout au long de sa vie. En cas de sinistre, notamment en cas de plainte avec intervention de la gendarmerie, ce sera la première chose qui sera demandée à l'apiculteur. Pensez-y !

Pour ceux qui rencontrent des difficultés pour faire leur télé déclaration nous avons mis en place au dépôt un panneau d'affichage avec un document papier à compléter. Cette opération sera reconduite l'an prochain.

## ASSURANCES:

Toute déclaration de sinistre pour indemnisation suivant l'option choisie doit passer **obligatoirement par le secrétariat du syndicat**. Pour un vol de ruche, la déclaration devra être accompagnée du dépôt de plainte en gendarmerie. En 2017 pas de sinistre enregistré.

Ayez à l'esprit de réaliser des photos en cas de vandalisme, tempête etc....

Vous noterez que prendre une option complémentaire dans l'assurance de vos ruches, n'a de sens que si vous possédez à minima 2 colonies. En effet en cas de sinistre il y a toujours une franchise avec la 1<sup>ère</sup>, dans le nombre déclaré.

**SAISON 2017:** Nous avons pensé que 2016 était « la mauvaise année » en considérant qu'il ne pouvait pas y avoir pire. Malheureusement si ! 2017 restera probablement comme une année noire.

L'hivernage s'était à peu près bien passé en taux de mortalité.

Même si certains n'avaient pas su observer l'absence de reine en fin 2016 ou une ponte déficiente. Mais dès la visite de printemps un nombre relativement élevé de colonies se retrouvait avec des reines stériles. Ces reines nées en 2016, mal fécondées, ne reprenaient pas leur ponte. Ce problème allait se poursuivre jusqu'en juillet. A titre personnel, je quantifie entre 60 et 70% de mes reines 2016, qui n'ont pas vécu 1 an ! J'espère

seulement que c'était conjoncturel. Que de travail ensuite pour remédier à cela.

Le second écueil du début de saison, ce furent les fortes gelées de fin avril. Grande incidence sur la dynamique des colonies. Pour certaines d'entre elles la reprise sera longue et le rétablissement aléatoire. Sans compter que par la suite les abeilles ne pourront pas visiter les fleurs de certains végétaux. Les gelées ayant eu un effet des plus néfastes sur une grande partie de la saison, pas seulement en temps réel. A ma connaissance il n'y a eu aucune miellée sur le tilleul, cette année dans le Cantal. Les gelées ont affectées les châtaigniers en maints endroits. Là où ils n'ont pas connu les gelées ils donneront de bonnes miellées qui resteront malgré tout fort rares et localisées.

Certaines zones très réduites du nord Cantal, versant ouest ont pu donner de bonnes récoltes, avec probablement du miellat. Ces apiculteurs évoquant des miels sombres.

Le versant est, a souffert sur une grande majorité de son territoire une sécheresse importante. Les miellées de ce fait furent très limitées.

Il reste toujours très délicat dans le Cantal de dresser un bilan où chacun puisse retrouver sa saison apicole. Grande variabilité d'altitude, de paysage et de pluviométrie. A titre d'indication fin juin sur le bassin d'Aurillac le cumul d'une semaine de pluie dépassait les 150mm.

Face à une récolte très faibles, certains apiculteurs souhaiteraient obtenir des aides compensatoires. A ma connaissance rien n'est proposé ou évoqué à cette heure.

## APICULTEURS : Conventionnels/Bio

On pourrait penser que maintenant chaque apiculteur fait son choix en connaissance de cause et que plus rien ne devrait opposer les 2 parties.

Pourtant !

Etant en apiculture conventionnelle, je conçois très bien que certains veuillent être en bio. L'apiculteur par ses convictions, mais également pour répondre à une demande croissante de consommateurs qui réclament ce type de produits.

Je tiens à rappeler que seuls les apiculteurs ayant une certification

peuvent apposer cette mention BIO sur leur production.

Pour tous les autres, la frontière est bien « poreuse » entre les 2 modes de productions. Certains prétendent être en bio, sans en connaître toutes les contraintes et d'autres en conventionnels, ne sont pas si éloignés que ça du mode de production bio.

En réalité seul le produit destiné à être consommé, doit posséder de bons critères de qualité. Un apiculteur conventionnel traitant varroa avec des molécules chimiques autorisées, en respectant les préconisations et apportant le plus grand soin à tout son travail propose ainsi des produits de très grande qualité. Mais celui qui n'opte pas pour les molécules chimiques et néglige de multiples étapes dans son processus de production est-il certain de proposer de mettre sur la table de bons produits ?

Dans des conférences sur le BIO, on peut entendre ceci : « *notre miel est plus cher, car nos taux de mortalités des colonies est plus élevé qu'en conventionnel* » je m'interroge sur le bien-fondé de cette remarque. Imagine-t-on un producteur de lait BIO dire : mon lait est plus cher car mes vaches meurent plus que chez les autres éleveurs ?

**ANIMATIONS :** la CABA a proposé sur le site de LA PLANTELIERE sa fête de la nature le dernier week-end de septembre/début octobre. Le syndicat des apiculteurs pendant 3 jours a présenté une ruche vitrée et du matériel aux scolaires. 150 scolaires ont découvert l'abeille, ses productions, son mode de vie en société organisé autour de la reine.

Ruche, reine, extracteur, enfumoir, cire, pollen, etc... Chaque enfant repartant avec divers prospectus et un pot portion de 30g de miel.

Le public est venu nombreux le dimanche découvrir de multiples stands dédiés à la nature, l'environnement. Les interrogations portant majoritairement sur la disparition des abeilles. Je regrette que trop souvent le dialogue s'établisse sur une question de type fermée comme : « vos abeilles ne souffrent pas trop des pesticides ? » Bien évidemment oui, mais pas que de cela.

## SITE INTERNET (Ludovic

JOACHIN) [www.apicantal.fr](http://www.apicantal.fr)

Le site est de plus en plus consulté : 2140 visites mensuelles (1475 en 2016) par 1276 visiteurs différents (931 en 2016) pour consulter 20547 pages (18617 en 2016).

Il semble que nos adhérents consultent principalement la rubrique « INFOS », en page d'accueil, qui est périodiquement mise à jour notamment quelques jours avant chaque ouverture du dépôt pour signaler les éventuelles ruptures de stocks.

## FORMATIONS : 2017

Notre formation pour apiculteurs débutants reconduite depuis de nombreuses années en février dans le local à la PLANTELIERE mis gracieusement à notre disposition par la CABA reste toujours couronnée de succès avec le repas pris sur place. 40 personnes étant inscrites

\*\*\*\*\*

Au mois de mai la session sur le thème « division de colonies » rassemblait 39 participants.

Je tiens à rappeler que l'on ne multiplie que les très bonnes colonies. Il ne s'agit pas d'avoir un nombre important de ruches peuplées, mais des colonies de valeur. Les critères pour définir ce que sont de bonnes colonies, sont abordés et discutés. Parfois âprement. L'agressivité des abeilles reste pour moi un critère de choix primordial. Certains semblent s'en accommoder en prétextant qu'ils ont d'aussi bons résultats. Peut-être, mais pas meilleurs ! A titre personnel, je puis dire qu'aujourd'hui, la plus agressive de mes colonies issues de souche BUCKFAST correspond à la plus douce des premières colonies que j'ai entretenues.

## Rucher école du Nord

**Cantal** : (Ludovic JOACHIN)

### QUATRIEME ANNEE ATTENDUE !

17 stagiaires ont suivis, avec une quasi-assiduité et satisfaction, les 8 séances programmées du rucher école qui est maintenant doté en propre de 9 colonies.

La session 2018 n'est pas encore ouverte mais 10 demandes d'inscription, sur 16 maximums, ont été exprimées. Le bulletin

d'inscription sera disponible en ligne sur notre site [www.apicantal.fr](http://www.apicantal.fr) dans la rubrique FORMATION ou DOCUMENTS, avant la fin de l'année.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de l'animateur : Ludovic JOACHIN, [rucherecole@apicantal.fr](mailto:rucherecole@apicantal.fr) ou 06 84 25 99 70.

## Formations 2018 :

Nous proposons pour les débutants une journée complète le **samedi 17 février**. Toute l'organisation est prise en charge, il suffit de vous inscrire en respectant les modalités du coupon joint. Il s'agit d'une formation en salle, la saison ne se prêtant pas aux manipulations des abeilles.

Au mois de **mai le samedi 19** une journée concernant « **l'élevage de reines** ».

Vous trouverez les modalités de ces 2 formations sur le coupon joint.

Si parmi les participants au mois de mai, certains veulent amener leurs très bonnes souches pour partager de la génétique, ce serait bien. Pour ma part je continuerai à proposer de greffer sur quelques bonnes colonies.

Nous restons sur l'approche suivante, partager localement la meilleure génétique et se dispenser des circuits commerciaux, parfois bien décevants.

## Rucher Ecole de La Plantelière

La Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (C.A.B.A.) finance en totalité sa réalisation. C'est elle qui enregistre les inscriptions 2018 en donnant une priorité aux habitants de son territoire. Si le nombre de participants, limité à 20, n'était pas atteint, les candidats extérieurs seraient acceptés en prenant en compte la date d'enregistrement.

Le syndicat des apiculteurs, en partenariat avec la C.A.B.A. assurera la formation tout au long de la saison suivant un calendrier préétabli conjointement. Les élèves stagiaires participeront automatiquement, sans avoir à s'y inscrire, aux 2 stages présentés en amont. Ainsi ils pourront élargir ou créer un réseau de connaissance pour partager avec des apiculteurs déjà expérimentés.

Pour s'inscrire : Christian BOURZAT 04 71 43 27 72 ou messagerie : [c.bourzat@caba.fr](mailto:c.bourzat@caba.fr).

**Inutile de contacter le syndicat.**

## Assemblée générale 2017 :

Plus de 80 apiculteurs se sont retrouvés le 22 avril à AURILLAC.

Tous les participants ont apprécié l'intervention de Gabriel PAGES de l'U.N.A.F.

**En 2018 notre assemblée se tiendra le samedi 21 avril à proximité de RIOM ES MONTAGNES.**

Le lieu précis restant à finaliser, il sera indiqué dans le courrier d'invitation. Cependant réservez dès à présent cette journée. A cette occasion Christophe ROY (*voir article ci-après*) vous parlera varroa. La connaissance de celui-ci, de son mode de multiplication, doit permettre d'éviter les moyens de lutte pour le moins farfelus : feuilles de rhubarbe, orties, alcool à 90°, etc.....

## Cire :

Un rappel important. La cire d'abeille n'est pas considérée comme produit d'origine agricole. Elle ne peut pas être certifiée BIO. Pour ceux qui veulent être en mode de production BIO elle devra être contrôlée comme pouvant être utilisée (*voir avec le certificateur*). Pour ceux qui veulent travailler au plus près du BIO, sans être certifiés, ils trouveront des cires provenant d'apiculture BIO mais sans en connaître forcément l'origine et à quels coûts ?

Je tenais à rappeler ceci pour dire que nous mettons à disposition gracieusement diverses chaudières à cire et à moindre coût un gaufrier (30€). Ainsi ceux qui peuvent gaufrier environ 50kg de cire d'opercules, seuls ou en se regroupant, éviteront les aléas des circuits d'achat, plus ou moins douteux.

La cire que nous récupérons au dépôt, se présente majoritairement sous un aspect plus que correct. Mais qu'en est-il des résidus à l'intérieur ?

Les apiculteurs ne devraient nous ramener que de la cire d'opercules ou des cadres de hausse. Mais il y a probablement plus que cela dans les lots en retour.

Il est admis que pour obtenir 1kg de cire d'opercules il faut avoir produit 100kg de miel. Alors à vos calculettes si vous ramenez 50kg de cire !

Nous n'avons aucun moyen de contrôle, au dépôt en dehors du visuel. Soyez sincères. Cette cire vous sera redistribuée un jour ou l'autre. Nous

faisons travailler un cirier qui gaufre notre lot isolément depuis l'année dernière. Nous confions à « Apiculture REMUAUX » (81160 St JUEY) le gaufrage à façon de la cire brute déposée par les adhérents. Il est donc primordial de fondre correctement sa cire et ainsi contribuer à améliorer la qualité de celle acquise en retour.

Cette année, pour faire un « état des lieux », nous avons demandé qu'une analyse soit effectuée sur l'ensemble du lot remis. Les résultats seront communiqués et commentés lors de notre prochaine assemblée générale en 2018

Une autre alternative s'offre à vous. Si votre lot atteint 80kg, c'est de nous la ramener en précisant qu'elle soit gaufrée à votre nom. Vous la conditionnez dans un contenant, en mentionnant vos coordonnées. Nous la remettons directement aux Ets REMUAUX, lors du transfert du lot collecté au dépôt. Les frais de port « aller » et « retour » inclus dans la démarche commune étant ainsi réduits. A titre personnel, je regroupe ma cire d'opercules sur plusieurs années pour atteindre le poids minimum requis.

Si vous pensez opérer de cette manière, fondez votre cire après la récolte ou prenez toutes les précautions nécessaire pour la protéger de la fausse teigne.

**Cires adultérées.** On pourrait évoquer le terme : falsifiées. Certains lots de cire contiennent des substances issues de l'industrie pétrolière et/ou des graisses végétales. Dans certains lots analysés cela pouvait atteindre les 30%. Le problème majeur, bien visible, avec ces cires, reste l'effondrement des rayons. Le point de fusion de ces substances étant inférieur à celui de la cire d'abeille (64°C), la colonie ne sait pas s'en prémunir. De plus, il s'avère que ces cires adultérées contiennent beaucoup plus de molécules chimiques. Des analyses après observation des symptômes comme l'écroulement de rayons et/ou du couvain en mosaïque, en comparaison avec des cires sans les mêmes anomalies, ont révélé qu'elles cumulaient un grand nombre de molécules à des taux élevés en plus des substances exogènes. Les analyses simultanées de cire dans des colonies où ces problèmes n'apparaissaient pas contenaient moins de substances et à des taux moindres avec une proportion d'adultérant de 2%. L'origine du lot originel, avec lequel il n'a absolument aucune traçabilité, le cirier souhaitant

mettre sur le marché des cires à moindre coût, nous amènent à cette situation.

Plus que jamais nous vous inciterons à la vigilance dans la procuration de vos cires. Soyez plus que circonspects, lors d'achat de cires gaufrées à bas coût.

Au dépôt nous allons œuvrer pour vous proposer des cires de bonne qualité, mais cela dépend également de vous.

Quoi qu'il en soit le sujet de la cire est loin d'être clos. Son coût devrait continuer de croître, sans parler de la raréfaction de lots présentant le moins de problèmes. Les apiculteurs vont de plus en plus travailler leur cire en circuit fermé.

## RAPPELS sur le prêt de matériel : (Ludovic JOACHIN)

Matériel	Coût du prêt	caution
Gaufrier & fondicire	30€	100€
Chaudière à cire chauffage externe	gratuit	30€
Lot matériel extraction (voir photo ci-après)	10€/jour	30€
Chaudière à cire électrique	gratuit	30€
Ruche vitrée	gratuit	30€
Réfractomètre	Utilisable au dépôt	

Le réfractomètre digital reste au dépôt. Il suffit de venir avec une petite quantité de miel liquide. Nous vous indiquerons son taux d'humidité. Vous pouvez venir avec autant de lots que vous le souhaitez. Attention le miel est hydrophile, veillez aux contenants bien étanches.

Les 2 lots de matériels d'extraction constitués à la demande de plusieurs adhérents, sont détenus par des bénévoles : 1 lot dans l'arrondissement d'AURILLAC, chez Evelyne ROUQUET, à CRANDELLES, 07 82 17 98 10 et 1 lot dans l'arrondissement de MAURIAC, chez Ludovic JOACHIN, à VALETTE, 06 84 25 99 70.



Le gaufrier et le fondicire ci-dessous ont été loués par plusieurs de nos adhérents qui semblent très satisfaits de pouvoir réaliser leurs propres feuilles de cire gaufrée.



Gaufrier (Dadant), fondicire et caisse de transport (L 740 x l 700 x h 670, 55 kgs)

Sur notre site [www.apicantal.fr](http://www.apicantal.fr) (Rubrique DEPOT/Matériels prêtés ou loués), il est prévu de planifier les locations ; pensez-y !

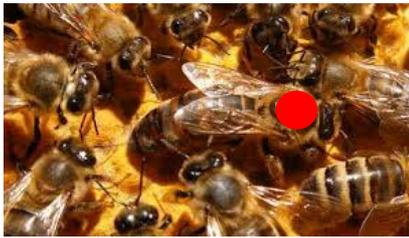
Les 2 lots de matériels d'extraction ont été davantage loués cette année (8 locations) mais ils pourraient l'être plus encore d'autant que les utilisateurs ont manifestés leur satisfaction.

Le gaufrier et le fondicire ont été loués par plusieurs de nos adhérents qui sont très satisfaits de pouvoir réaliser leurs propres feuilles de cire gaufrée. A moins de 15 kgs de cire d'opercule il n'est pas « rentable » de louer ces matériels à titre individuel mais, à contrario, la mutualisation de la location et du gaufrage peut se révéler très intéressante à beaucoup d'égards. Sur notre site [www.apicantal.fr](http://www.apicantal.fr) (Rubrique DEPOT/Matériels prêtés ou loués), il est prévu de planifier les

locations pour assurer et optimiser la disponibilité du matériel souhaité.

## REINE :

En 2017 sa couleur sera **ROUGE**



## TRAITER VARROA, UN DEFI TOUS LES ANS

(Christophe ROY)

Varroa continue sa progression dans la conquête du monde : l'île de La Réunion vient ainsi d'être infestée en 2017. En France, le parasite est arrivé il y a maintenant 35 ans et peu de choses ont évolué : Varroa reste aujourd'hui encore le principal ennemi biologique des colonies d'abeilles. Il infeste 100% des ruchers français et tue un très grand nombre de colonies, en fin d'été et en hiver surtout. Pourtant, depuis son arrivée en France, Varroa a fait l'objet de très nombreuses études et encore aujourd'hui suscite les mêmes interrogations : quand faut-il traiter ? Avec quelles méthodes ? Comment utilise-t-on les médicaments et avec quelle efficacité ?



### Maitriser ce fléau : un défi perpétuel

La biologie du parasite (*en particulier son cycle de développement*) lui permet de se « cacher » dans le couvain, période qu'il met à profit pour se reproduire et se nourrir des larves et des nymphes. Et c'est justement cette phase, lorsqu'il est sous l'opercule, qui rend la lutte si difficile : en présence de couvain, près des 2/3 de la population totale des parasites s'y trouvent réfugiés et

difficilement accessibles aux médicaments. Cette infestation sournoise ne se révèle aux yeux de l'apiculteur que trop tard s'il se contente de chercher des signes de présence sur les abeilles. Selon les années, selon les souches d'abeilles et même selon les colonies, la quantité de couvain produite varie et la quantité de Varroa avec. Il faut donc pour l'apiculteur, remettre en question tous les ans ses pratiques de lutte antiparasitaire et vérifier qu'elles ont répondu à l'objectif : tuer suffisamment de parasites en fin de saison pour que ceux qui restent ne constituent pas un danger pour la colonie pendant l'hiver suivant. S'il n'est pas possible d'agir sur certains leviers de la santé des abeilles (climat, pesticides environnementaux), la lutte contre Varroa est de la responsabilité de chaque détenteur d'abeilles. **Ne pas se préoccuper de Varroa est une grave erreur !**

### Méthodes biologiques

Il existe des méthodes dites « biologiques » (ou « zootechniques ») qui permettent de diminuer de façon notable la quantité de parasites dans une colonie : les principales sont la suppression du couvain de mâle, l'encagement de reine ou la constitution d'essaims artificiels. Toutes reposent sur le même principe, à savoir nuire à la reproduction du parasite en agissant sur le couvain. Ces méthodes sont efficaces mais elles ne suffisent pas à elles seules : à titre d'exemple, supprimer plus d'un cadre de couvain de faux-bourçons en mai réduit environ de moitié la population parasitaire en août, mais la moitié seulement. Il faut donc considérer ces méthodes comme complémentaires, à intégrer dans une gestion globale du parasitisme. Leur intérêt réside aussi dans le fait qu'elles interagissent parfois de façon très positive avec les méthodes « chimiques ».

### Méthodes chimiques

Par « méthode chimique » il faut comprendre toute substance étrangère placée dans la ruche dans un but de traitement. On pense évidemment aux « médicaments » mais, les acides organiques ou le thymol par exemple sont aussi des substances chimiques obtenues par des procédés industriels. Parmi les possibilités offertes aux apiculteurs, nous disposons aujourd'hui, en France, d'un grand nombre de médicaments (12 produits

autorisés à ce jour, même si certains ne sont pas encore commercialisés). Peu de maladies animales disposent d'un tel arsenal de traitements. Malheureusement, aucun de ces médicaments ne peut prétendre tuer tous les parasites d'une colonie (l'efficacité n'est jamais de 100 %). De plus, ils n'ont pas tous les mêmes modes d'action, la même rémanence ni donc les mêmes indications. En revanche, ce sont les seules méthodes chimiques qui garantissent l'absence de résidus à des niveaux dangereux dans les produits de la ruche.

### A chaque situation son médicament

Certains médicaments (APIVAR® ou APISTAN® par exemple) agissent de façon rémanente: la molécule acaricide est libérée de façon continue dans le temps pendant au moins un cycle de couvain (> 3 semaines). Cela permet de tuer les parasites présents sur les abeilles, dès qu'ils sortent du couvain, mais pas lorsqu'ils y sont réfugiés. D'autres médicaments agissent eux de façon ponctuelle (traitement « flash ») avec une action sur les parasites libres (varroas phorétiques présents sur les abeilles) et/ou avec une action sur les parasites cachés dans le couvain. Ce sont par exemple les médicaments à base d'acide oxalique et/ou d'acide formique (APIBIOXAL®, VARROMED®, MAQS® par exemple). Les modes d'action varient aussi selon que le médicament agit par contact ou par évaporation, selon qu'il se présente sous forme solide – liquide – gazeuse, selon qu'il est concentré dans des gels – lanières – sirops – poudre, selon qu'il fait froid – chaud – très chaud.

Leur efficacité, parfois contestée, doit donc être mise en rapport avec le bon respect des conditions d'emploi : pour des produits rémanents, il faut un temps d'application long sans toutefois dépasser les durées prescrites, ceci afin de limiter les risques de résistance des parasites. Pour des produits flash, il faut généralement répéter les applications. Pour des produits susceptibles de laisser des résidus dans les miels, il faut les appliquer en dehors de toute miellée.

La lutte contre Varroa ne se résume donc pas à appliquer un médicament et

à s'en contenter. Dans l'idéal il faut vérifier à l'automne (après traitement) qu'il a bien été suffisamment efficace et, si nécessaire, réaliser un traitement complémentaire. Le Cantal est un département montagnard mais avec des environnements et des climats parfois très différents. Ce qui fonctionne chez un apiculteur à plus de 1000 mètres d'altitude n'aura peut-être pas la même efficacité en Châtaigneraie. Certaines méthodes de traitement contre *Varroa* sont très techniques, d'autres moins. L'essentiel est de traiter en fonction de son propre niveau de maîtrise technique. Les formations, qu'elles soient initiales ou continues, qu'elles soient dans des lycées agricoles ou dans des ruchers écoles, sont devenues indispensables. **Il y va de l'intérêt personnel de vos abeilles, mais aussi de notre intérêt commun : les contaminations entre colonies sont très fréquentes et l'effort doit donc être collectif.**



## LE FRELON ASIATIQUE

(Ludovic JOACHIN)

Le bilan de cette année est contrasté et les renseignements communiqués ne sont pas suffisants pour privilégier une hypothèse plutôt qu'une autre.

43 signalements ont été communiqués cette année au référent du syndicat soit 33 de moins qu'en 2016. En début de saison (mars et avril), quelques « bons élèves piégeurs » ont signalé en 23 fois la capture totale de 169 fondatrices. Puis, de mai à novembre, 20 signalements ont été enregistrés : 8 de capture, 4 d'insectes aperçus et 8 de nids majoritairement petits.

La fraîcheur appuyée pendant quelques journées au printemps, qui a privé par ailleurs nos abeilles de nombreuses floraisons, a vraisemblablement perturbé le développement de *Vespa velutina*. Le piégeage de printemps, mené à bien par quelques adhérents, a sans aucun

doute contribué à la raréfaction des signalements de nids. Cependant, l'absence totale de signalement en provenance de secteurs auparavant infestés justifie la perplexité.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour éliminer les nids, qui sont par ailleurs souvent détectés trop tardivement, la meilleure façon de lutter contre le frelon asiatique reste le piégeage de printemps. Bien que controversé, il est accessible à tous et ne nuit pas trop aux autres insectes quand il est correctement effectué. Rappelons que les pièges ne doivent être placés que dans les endroits où des frelons asiatiques ou nids ont été observés l'année précédente et seulement pendant les mois de mars et avril. Les pièges doivent être sélectifs pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper (dispositif anti noyade et orifices de 5 mm de diamètre) et doivent être retirés si après une dizaine de jours aucun frelon asiatique n'a été capturé. Pour faire perdurer l'information qui est utile à tous, les signalements ne doivent pas être négligés ni différés. Depuis fin octobre, un formulaire de signalement commun pour l'Auvergne, créé par la FREDON Auvergne et le GDSA63, est accessible à partir du site [www.apicantal.fr](http://www.apicantal.fr). Les informations saisies sont transmises automatiquement au référent du syndicat (Ludovic JOACHIN, 06 84 25 99 70, [referent.vv@apicantal.fr](mailto:referent.vv@apicantal.fr)).

## ORGANISATION REGIONALE DE LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Le 22 février 2017, le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes a précisé que la mise en œuvre des mesures de surveillance, de prévention et de lutte contre le frelon asiatique incombaient aux organismes à vocation sanitaire, la FRGDS et la FREDON (Fédération Régionale de lutte et de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Pendant l'année 2017, la FREDON Auvergne et le GDSA63, ont testé l'organisation d'un dispositif de lutte contre le frelon asiatique dans le Puy-de-Dôme. Ce dispositif a consisté à informer les élus, à faire désigner des référents par communes, à former les référents, à canaliser les informations, à passer des accords avec le SDIS et les désinsectiseurs du département.

En 2018, le dispositif va être étendu dans l'Allier, la Haute-Loire et le Cantal. La FREDON va diriger la manœuvre conjointement avec le GDS Cantal. Le Syndicat des apiculteurs sera vraisemblablement sollicité notamment pour sensibiliser ses adhérents sur la mise en place et le fonctionnement du dispositif car, même si les apiculteurs n'apprécient pas ce prédateur, la surveillance, la prévention et la lutte contre le frelon asiatique n'incombent pas uniquement aux bergers d'abeilles.

## DEPOT (Ludovic JOACHIN)

**Situé au 23 Bd de Canteloube à AURILLAC. Situé en face de la grange de Canteloube au fond de la cour du GDS 15, entrée également identifiée avec le logo de l'entreprise SAMP.**

Malgré l'augmentation du nombre d'adhérents, mais avec une moindre effervescence dans nos ruchers, les activités au dépôt ont été légèrement inférieures par rapport à l'année 2016.

Une demi-douzaine d'adhérents, par l'intermédiaire du syndicat, ont choisi de se faire livrer à domicile des pots verre par notre fournisseur. Les avantages sont multiples : pour les bénéficiaires une facturation moins élevée et une logistique allégée. Pour le dépôt des manipulations et un encombrement supprimés. Il y a toutefois une condition : la commande doit être au minimum de 300 € HT.

Rappel : des « Infos Dépôt » sont actualisées sur notre site [www.apicantal.fr](http://www.apicantal.fr) dans les jours qui précèdent les ouvertures, afin de préciser les éventuelles ruptures de stock et ainsi éviter aux adhérents de vains déplacements.

## SECTION APICOLE :

La section apicole récupère les lanières usagées des traitements pour qu'elles entrent dans un circuit de recyclage. Ce recyclage représente un coût relativement important. C'est l'achat du contenant et de son affectation qui représente le coût. Alors ne déposez que vos **lanières sans emballage** dans le container réservé à cet usage à notre dépôt. Il faut optimiser le volume dédié.

Vous retrouverez sur le calendrier 2018 les dates de distribution des lanières de traitement pour Aurillac et Saint-Flour.

Nous tenons à remercier la section apicole qui œuvre pour une mise à

disposition de traitements conformes à la réglementation.

## SANITAIRE :

Ici il ne s'agit nullement d'aborder l'aspect sanitaire. Seulement d'avertir tous les apiculteurs qu'ils doivent veiller au bon état de leurs colonies. En cas de suspicion de problème ils doivent alerter. Cette année un apiculteur du bassin d'Aurillac observait au printemps des problèmes sur une de ses colonies les plus fortes. Il suspectait la « maladie noire » des abeilles qui se traduit par les symptômes suivants : *Abeilles noires, brillantes, dépilées, plus petites, abdomen rétracté ou distendu selon le stade d'évolution, abeilles tremblantes, incapables de voler, abeilles mortes avec ailes écartées et langue étirée, abeilles chassées par ouvrières saines.* Une analyse d'un lot a permis de valider cette hypothèse. Le syndicat à titre exceptionnel a pris à sa charge 50% du coût.



Les apiculteurs débutants entendent souvent le terme de « couvain en mosaïque ». Ils doivent se familiariser rapidement avec et dès qu'ils l'observent sur une colonie accentuer leur vigilance. Dans le cas le moins grave ce peut-être simplement une reine âgée qu'il faut envisager de remplacer rapidement. Jusqu'au cas le plus grave de suspicion de loque américaine. Avec tout le panel intermédiaire des autres maladies et problèmes sanitaires de la colonie.



Dès que je suis en présence d'un cadre de couvain correspondant peu

ou prou à la photo je suspecte cette ruhe.

**CONCLUSION :** Le Conseil d'Administration remercie tous ses adhérents qui lui font confiance. Nos remerciements vont également à :

**M. le Directeur, M. le Président et tout le personnel du GDS 15 pour les locaux mis à disposition et leurs multiples services**

**A la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) pour le prêt gratuit des locaux de la Plantelière, au personnel de la Plantelière pour son implication dans le bon fonctionnement des ruches installées sur le site, utilisées pour nos formations internes.**

Au moment de clore ce bulletin, je ne puis éviter de parler de tous les problèmes rencontrés par le monde des insectes. Les apiculteurs ne peuvent pas se focaliser uniquement sur leurs abeilles. Même si ils portent à bout de bras leur présence et leur survie.

Une étude Allemande fait ressortir que 70 à 80% des insectes ont disparu au cours des 30 dernières années. Il est intéressant de noter que ces chercheurs n'évoquent aucune piste sur les causes. Ils laissent à d'autres chercheurs ayant d'autres compétences d'explorer les multiples pistes ayant conduit à ce désastre.

Issu du milieu rural, j'ai le souvenir d'avoir côtoyé les insectes en grand nombre. Ils étaient souvent une gêne. Enfant, immobiliser un attelage animal, quand une myriade d'insecte s'activait sur eux n'était pas une mince affaire. Lorsque les troupeaux entraient à l'écurie, les mouches se posaient en grand nombre sur les murs extérieurs puis entraient dans les habitations. En Occitan il y avait un terme qui définissait bien cette profusion d'insectes : « *lo mouscade* ». Je n'en connais pas l'équivalent en Français. Même si il n'a plus de raison d'être aujourd'hui. En période favorable d'éclosions cela s'avérait vraiment bruyant.

Nous avons voulu un monde aseptisé et nous y sommes parvenus ou presque.

Cela m'interpelle lorsque l'on entend des personnes se plaindre des insectes piqueurs (*nos abeilles en font partie*) et de tous les autres. Je reste un peu

désarmé devant l'avalanche de produits mis en œuvre pour détruire les ultimes nids de guêpes et tout ce qui gravite autour. Est-ce encore raisonnable de vouloir les faire disparaître totalement ?

Il est vrai qu'il n'y a plus de raison d'avoir des sauterelles ou grillons pour aller pêcher. Les truites ne sont plus là. Sur les retenues, un sonar localise les carnassiers, ensuite le « pêcheur » leur met en appât un leurre synthétique venu du bout du monde ! Est-ce encore la nature que ces pêcheurs côtoient ? Peut-être que ce « technicien pêcheur » devrait-il rester au salon pour profiter pleinement de jeux vidéo qui lui donneront les mêmes sensations de maîtriser la technologie !

Avons-nous eu le tort de parler de la nature en y associant le mot progrès ? Des générations actuellement veulent tout maîtriser et dans tous les domaines.

Les populations d'oiseaux se nourrissant d'insectes s'amenuisent. Leurs prédateurs aussi.

Cet automne je n'ai pas observé, comme à l'accoutumée, ces multiples toiles d'araignées. Révélées au matin par les perles de rosée, s'accrochant aux brins d'herbe, aux branches. Bizarre !

L'apiculture de cueillette est bien finie. Il faut se former et apprendre continuellement. L'embellie n'est pas pour demain. Le rôle de l'apiculteur sera de multiplier ses efforts pour que ses abeilles survivent.

Il faut toujours garder l'espoir, que la tendance s'inverse. Nos abeilles restent et resteront un indicateur précieux.

Je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année. Que l'année 2018 soit bonne pour vous et vos proches et que vos abeilles vous procurent encore et toujours plus de satisfaction.

**M. CARRIER Christian**  
Président du syndicat des apiculteurs  
7, chemin des granges  
15130 ARPAJON SUR CERE

*Pour méditer :* Agé LAO TSEU s'occupait de son potager. Un étudiant vint le rencontrer. Il le trouva en train de porter difficilement de l'eau pour arroser ses légumes. « Ne pensez-vous pas qu'il serait préférable de faire creuser un canal, cela vous soulagerait ? ». Ce à quoi le sage répondit : « **savoir où cela nous mènera ?** ».

## INSCRIPTION POUR LA JOURNEE DE FORMATION DU SAMEDI 17 février 2018

Cette formation est dédiée prioritairement aux débutants en apiculture, qui souhaitent découvrir les abeilles, leur habitat, leur production, etc... Bien entendu tous les apiculteurs sont acceptés et quel que soit leur degré de connaissance. C'est par l'échange que nous pouvons nous améliorer.

Souvent la remarque « le groupe était trop hétérogène » est formulée en fin de journée. Nous n'avons à ce stade pas d'autres moyens pour répondre à toutes les attentes individuelles. Nous vous rappelons que le dépôt reste un lieu d'échange privilégié et pour lier connaissance avec d'autres apiculteurs et découvrir bien entendu d'autres pratiques.

Cette formation aura lieu à La PLANTELIERE (anciennement ARBORETUM) à ARPAJON SUR CERE. Prendre la direction de LABROUSSE à la sortie d'ARPAJON. Elle débutera à 9h00 avec un pot d'accueil et la présentation de la journée, la fin est prévue vers 17h00.

Utiliser le parking mis à votre disposition pour vos véhicules.

Pour toute inscription enregistrée avant le 1<sup>er</sup> février vous joindrez un chèque de 18 € par personne, **il comprend également le repas**. Le chèque est indépendant de l'adhésion au syndicat des apiculteurs du Cantal.

Toute inscription enregistrée après le 1<sup>er</sup> février ne sera prise en compte que pour un montant de 25 € par personne.

NOM et Prénom (1)	Téléphone (1)

1 à compléter obligatoirement

Je conserve cette partie du document pour connaître les modalités de la journée et ma réponse transmise au syndicat avec le bulletin d'adhésion.

**Formation maintenue quelles que soient les conditions météo**

**Il n'y aura pas d'autre courrier concernant cette formation**

Les chèques ne seront pas restitués pour quelque raison que ce soit d'absence

**Attention** : Cette formation a vu les années précédentes un nombre important de participants, priorité sera donnée aux inscrits pour accéder à la salle.

Vous noterez que pour les inscriptions arrivant avant le 1<sup>er</sup> février le montant correspond au prix du repas. Ensuite l'inscription devient payante à 7€ et ce jusqu'au jour de la formation.

✂ -----

### INSCRIPTION POUR LA JOURNEE DE FORMATION DU SAMEDI 17 février 2018

NOM et Prénom (1)	Téléphone (1)

1 à compléter obligatoirement

**Attention : chaque participant doit compléter ce tableau, pensez-y lorsque vous, vous regroupez !**

Date d'envoi :

2018

J'ai joint un chèque de **18€** par participant pour une inscription antérieure au 1<sup>er</sup> février  
J'ai joint un chèque de **25€** par participant pour une inscription à compter du 1<sup>er</sup> février  
Libellé « syndicat des apiculteurs du Cantal »

A retourner à M. CARRIER Christian  
7 chemin des Granges  
15130 ARPAJON SUR CERE

## INSCRIPTION POUR LA JOURNEE DE FORMATION DU SAMEDI 19 mai 2018

Cette formation est sur le thème « **ELEVAGE de REINES** ». Bien entendu tous les apiculteurs sont acceptés, quel que soit leur degré de connaissance.

**Ceux qui viennent avec starter ou ruche d'élevage** pourront en fin de journée venir « greffer » sur des filles BUCKFAST en ayant pris soin de le mentionner. Plus éventuellement d'autres souches proposées par des participants.

Cette formation aura lieu à La PLANTELIERE (anciennement ARBORETUM) à ARPAJON SUR CERE. Prendre la direction de LABROUSSE à la sortie d'ARPAJON. Elle débutera à 9h00 avec un pot d'accueil et la présentation de la journée, la fin est prévue vers 17h00.

Utiliser le parking mis à votre disposition pour vos véhicules.

Pour toute inscription enregistrée avant le 1<sup>er</sup> mai vous joindrez un chèque de 10 € par personne. Le chèque est indépendant de l'adhésion au syndicat des apiculteurs du Cantal et spécifique à cette journée.

Toute inscription enregistrée après le 1<sup>er</sup> mai ne sera prise en compte que pour un montant de 20 € par personne.

NOM et Prénom (1)	Téléphone (1)	Greffage (2)	
		OUI	NON

1 à compléter obligatoirement

2 rayer la mention inutile

Je conserve cette partie du document pour connaître les modalités de la journée et ma réponse transmise au syndicat avec le bulletin d'adhésion.

**Chacun amène son panier repas et éventuellement une préparation et/ou une boisson à partager en commun**

**Il n'y aura pas d'autre courrier concernant cette formation**

Les chèques ne seront pas restitués pour quelque raison que ce soit d'absence

Vous noterez que les inscriptions arrivant avant le 1<sup>er</sup> mai leur montant ont un coût minimum. Passé ce délai l'inscription passe à 20€ et ce jusqu'au matin de la formation.

**Formation maintenue quelles que soient les conditions météo.**

✂ -----

### INSCRIPTION POUR LA JOURNEE DE FORMATION DU SAMEDI 19 mai 2018

NOM et Prénom (1)	Téléphone (1)	Greffage (2)	
		OUI	NON

1 à compléter obligatoirement

2 rayer la mention inutile

**Attention : chaque participant doit compléter ce tableau, pensez-y lorsque vous, vous regroupez !**

Date d'envoi :

2018

J'ai joint un chèque de **10€** par participant pour une inscription antérieure au 1<sup>er</sup> mai  
J'ai joint un chèque de **20€** par participant pour une inscription à compter du 1<sup>er</sup> mai  
Chèque libellé « syndicat des apiculteurs du Cantal »

A retourner à M. CARRIER Christian  
7 chemin des Granges  
15130 ARPAJON SUR CERE